



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SNECMA et Messier-Bugatti

Question orale n° 1401

Texte de la question

M. Alain Ferry souhaite connaître l'avis de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications sur l'avenir de la politique aéronautique de la France, notamment en ce qui concerne le projet de privatisation de la Snecma et plus particulièrement la pérennité des différentes activités assurées par l'entreprise Messier-Bugatti à Molsheim.

Texte de la réponse

M. le président. M. Alain Ferry a présenté une question n° 1401.

La parole est à M. Alain Ferry, pour exposer sa question.

M. Alain Ferry. Monsieur le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications, la Société européenne de propulsion a repris la totalité du capital de Messier-Bugatti, entreprise située à Molsheim, dans le département du Bas-Rhin.

Les salariés de Messier-Bugatti, qui sont près de huit cents, souhaitaient une transaction franco-française. Ils craignaient l'immixtion de BF Goodrich. Ils ont obtenu satisfaction et je tiens à vous en remercier.

La prochaine étape sera la fusion de Messier-Bugatti et de Carbone Industrie. Ces entreprises étant complémentaires, on peut légitimement espérer que cette fusion favorisera le développement des deux structures.

Des inquiétudes subsistent pourtant : certains craignent que le regroupement ne se traduise par la disparition d'activités assurées avec sérieux et compétence par le personnel hautement qualifié de Messier-Bugatti - je pense notamment à la réalisation et à la réparation d'équipements hydrauliques.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous donner des garanties à ce sujet ?

Personne ne comprendrait que cette société soit privée d'une partie de sa substance alors que ses résultats sont bons et qu'elle est citée en exemple pour la formation en alternance.

Le directeur de l'unité, M. Marcel Schott, a été reçu dernièrement à l'Élysée, avec vingt-trois autres dirigeants d'entreprises françaises, pour faire part au Président de la République de son expérience approfondie en ce domaine.

Plus globalement, je souhaiterais que vous nous fassiez part des actions que vous entendez mettre en œuvre pour promouvoir la politique aéronautique française.

Enfin, il a été fait état d'une privatisation future de la SNECMA. Pouvez-vous nous donner des précisions à cet égard ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. Franck Boroira, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur le député, vous m'interrogez sur les perspectives d'activités et la pérennité de Messier Bugatti, à Molsheim.

Dans le passé, une menace a pesé sur Messier Bugatti puisqu'il était question de réaliser ses actifs. Le danger venait de la possibilité d'un rachat par des Américains. Une telle opération aurait eu pour conséquence immédiate de créer un pôle quasi unique dans le domaine du freinage aéronautique dans lequel Messier Bugatti a, à l'évidence, une compétence de premier plan.

Je rappelle que je me suis opposé, comme parlementaire puis comme ministre, à cette opération qui risquait de rompre la filière aéronautique.

De toute façon, si l'on veut être présent dans le domaine aéronautique, il faut l'être sur l'ensemble des aspects de la construction aéronautique. Céder, comme on l'envisageait à l'époque, une entreprise qui est parmi les meilleures du monde dans son secteur, revenait à prendre le risque de transférer un savoir-faire et, du même coup, à priver la filière aéronautique française, qui est l'une des meilleures du monde, d'un atout essentiel.

L'entreprise Messier Bugatti, qui, je le répète, a une très haute technologie, est une filiale de la SNECMA. Spécialisée dans le freinage aéronautique, elle comprend quatre divisions : roues et freins aéronautiques, réparation des trains d'atterrissage, hydraulique, systèmes de freinage.

La reprise par la SEP du capital de la société Messier Bugatti, suivie de la fusion annoncée entre Messier Bugatti et Carbone industrie, qui est elle-même une filiale de la SEP, s'inscrit dans une stratégie globale de construction d'un pôle puissant et cohérent d'équipementier aéronautique au sein de la SEP. La constitution de ce pôle, c'est-à-dire d'une masse suffisante pour fournir l'ensemble des prestations dans le domaine de l'équipement aéronautique et pour faire face à la concurrence, a reçu l'agrément et le soutien des pouvoirs publics.

L'ensemble des activités doit être intégré et développé au sein du groupe SNECMA-SEP, afin de faire bénéficier les clients aviateurs d'une prestation globale. Elles seront consolidées grâce à la reprise du marché aéronautique, qui devrait permettre de garantir un niveau suffisant pour que l'entreprise puisse, à travers ses perspectives de croissance, envisager l'avenir avec sérénité.

Le renforcement des capacités françaises que marque la création d'un véritable pôle français du freinage au sein d'une entreprise publique telle que la SNECMA est de nature à permettre de mieux faire face à la concurrence internationale. L'objectif vise est le remplacement des capacités sans que soient changés la nature ou le statut du groupe auquel l'entreprise appartient.

M. Alain Ferry. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Données clés

Auteur : [M. Ferry Alain](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1401

Rubrique : Construction aéronautique

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mars 1997, page 1621

Réponse publiée le : 12 mars 1997, page 1783

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 mars 1997